

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/12/2019 - N° 49**

L'an deux mille dix-neuf et le 10 du mois de décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents :

MANTRAND Patrick
BOLGARI Christian,
CESAR Marie-Christine,
CONIL Mathieu,
MERMET Isabelle,
GUIBERT Colette

Absents : Julien BARTHELEMI, Katia ROSSI,

Pouvoirs : Alexandra BAILE a donné pouvoir à Colette GUIBERT. Didier OCCELLI a donné pouvoir à Christian BOLGARI.

ORDRE DU JOUR :

- RAPPORT CLECT
- TGAP
- QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Marie-Christine CESAR.
Rédaction : Christine GRAS.

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 19 novembre 2019.

II) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2019.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher le procès-verbal du 19 novembre 2019. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III) RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit du 3ème rapport de la CLECT et qu'il concerne notamment l'éclairage public, les piscines, les bâtiments scolaires, les fournitures administratives et matériel informatique et ce vers les communes, et le Spac, la TNT et les écoles de musique vers la CCAPV. Il rappelle que la commission a travaillé à ce rapport. Le prochain concernera l'extra-scolaire et les bibliothèques.

La mécanique est toujours la même. 4 000 000 €, montant total de reversement aux communes à l'issue de ce troisième rapport qui apparaissent inégalitaires dans la loi et qui seront versés en illimité. Monsieur le Maire propose de voter contre ce rapport et précise qu'il ne s'agit pas d'un rejet du travail de la CLECT.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Cette délibération est adoptée à l'unanimité contre.

IV) TAGP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une motion prise en conseil communautaire concernant le gel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Monsieur le Maire donne lecture de cette motion. Le conseil municipal à l'unanimité vote pour le gel de la TGAP. Il est indispensable de réduire les ordures ménagères et d'augmenter le tri pour stabiliser la TGAP.

V) QUESTIONS DIVERSES

- 1) DETR : l'école souhaite detr pour des tablettes. Cependant elle n'a aucun devis pour pouvoir monter ce dossier dans les délais impartis.

Fait à Entrevaux, le 7 janvier 2019.

